



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ DEP-2026-233 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ENCADREUR

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2006 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle encadreur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité encadreur pour la session 2026, dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Antoine BECHET, professionnel

Vice-présidente :

Madame Sarah BOWE, enseignante

Enseignants :

Madame Haifa PIN

Monsieur Laurent REYNES

Professionnels :

Madame Nathalie LE FLOC'H

Monsieur Julien FOURREY

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET